

Tencin Toujours

Tencin pour Tous



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°16

DÉCEMBRE 2019

LE MOT DU MAIRE

La vie en collectivité impose des comportements responsables. Nous connaissons aujourd'hui un certain nombre d'incivilités dont toutes ne sont pas le fait des « mauvais comportements » de nos jeunes. Nous constatons toujours des dépôts sauvages [cartons et objets divers] autour des plateformes de tri sélectif et dans les bacs à ordures ménagères des divers lotissements. Plusieurs déchetteries sont en service sur le territoire du Grésivaudan pour les plus proches : Crolles — Le Touvet [en cours de rénovation] Le Cheylas — Pontcharra. Nous comptons sur un effort de tous.

François Stefani



*Toute l'équipe municipale
vous souhaite d'excellentes
fêtes de fin d'année*



Incivilités

Toutes les communes ont leur lot d'incivilités, et Tencin n'échappe pas à ce phénomène : tapages, rodéos, stationnements gênants, consommation d'alcool, jets d'immondices, dépôts sauvages... même si ces nuisances n'atteignent fort heureusement pas le niveau que connaissent certains villages voisins, nous ne pouvons nous en satisfaire, nous ne pouvons pas non plus accepter que l'on puisse penser que rien n'est fait pour lutter contre les auteurs de ces désagréments.

Des actions préventives ont été mises en œuvre :

- :: Création d'un espace adolescents encadré par trois animatrices
- :: Convention de partenariat avec des éducateurs de rue
- :: Intervention régulière auprès des regroupements de jeunes
- :: Adhésion au programme judiciaire de Travaux d'Intérêts Généraux
- :: Participation au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

L'aspect répressif n'a pas non plus été négligé :

- :: Interdiction de consommer de l'alcool sur tout le domaine public
- :: Obligation de tenir les animaux en laisse
- :: Réglementation du stationnement avec signalétique conforme
- :: Dépôt de plainte systématique pour tout fait délictueux
- :: Sollicitation des services de Gendarmerie

Malgré toutes ces actions mises en place, nous n'obtiendrons des résultats pérennes qu'avec l'implication des familles et le respect par chacun d'entre nous des règles du bien savoir vivre en société.



Défibrillateur



Ces dernières années, la commune avait fait l'acquisition d'un défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Cet appareil installé dans la cour de l'Espace Culturel a été utilisé avec succès. Un second appareil vient d'être installé sur la façade de la Maison des Associations.

Service d'accompagnement aux démarches en ligne

C'est un service à destination des personnes peu à l'aise avec l'informatique comme : faire une démarche administrative, rechercher une information en ligne, créer un document ou une adresse courriel...

Pour toutes ces demandes, les tencinois peuvent désormais se rendre à la médiathèque où le personnel pourra les accompagner pendant les horaires d'ouvertures pour les demandes les plus simples, et sur rendez-vous pour les démarches plus longues. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Tel : 04 80 04 24 62



Bornes d'hygiène canine

Les premières bornes d'hygiène canine déployées de façon expérimentale sur un secteur du village ont rencontré un réel succès auprès des propriétaires de chiens. Forts de ces résultats, nous avons étendu le dispositif à l'ensemble du village. 16 bornes ont ainsi été installées dans les endroits considérés comme stratégiques.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Groupement de gendarmerie
départementale de l'Isère
Compagnie
Communauté de Brigades - LE
TOUVET

Le 10 octobre 2019
N° 01776/2019

Monsieur STEFANI,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 13 septembre 2019 dans lequel vous relatez les différentes sollicitations de riverains de l'allée du Pré Sec suite à des incivilités.

Chaque militaire de l'unité sait que ce secteur du village, ainsi que le parc de la mairie et la devanture de l'école permet le rassemblement des jeunes de la commune ou des villages environnants, provoquant des nuisances sonores et visuelles. Ils passent à chaque service externe programmé. La plupart du temps, un contact est établi avec les jeunes présents et lorsque des infractions sont constatées, ils y mettent fin et verbalisent le cas échéant. Les personnes concernées nous font remarquer qu'ils sont régulièrement contrôlés et que nous devons parfaitement connaître leurs identités à force.

Ainsi, plusieurs tapages ont été verbalisés. Tous ne l'ont pas été. Certains ont fait l'objet d'avertissement pour que la situation revienne au calme.

La consommation d'alcool interdite par arrêté municipal mais également les stationnements anarchiques des véhicules des personnes causant les troubles ont été verbalisés à plusieurs reprises.

Je précise, que même si les jeunes concernés sont pour la plupart majeurs, leurs parents viennent régulièrement à notre unité se plaindre que nous harcelons leurs enfants.

Effectivement nous ne lâchons pas le terrain, même si les riverains ne le perçoivent pas ainsi.

Les statistiques des interventions de l'unité sur la commune de TENCIN pour la période printemps-été 2019 ne montrent pas une particulière hausse ou gravité des faits constatés. Elles concernent effectivement la plupart du temps des troubles à l'ordre public auxquels il est mis fin lors de l'arrivée de la patrouille.

Nous comprenons le sentiment d'insécurité des riverains des lieux concernés et je ne peux que les inviter à faire appel à nos services lorsqu'ils s'estiment dérangés dans leur tranquillité.

AÉROPORTS DE PARIS
RÉFÉRENDUM
D'INITIATIVE PARTAGÉE

Comment participer ?

- 1) Il faut être inscrit sur une liste électorale, à TENCIN ou dans une autre commune.
- 2) Se munir de votre carte d'identité
- 3) Avec votre ordinateur ou votre smartphone sur le site du ministère de l'intérieur par le lien ci-dessous.
- 4) A la médiathèque de TENCIN, aux heures d'ouverture au public.
www.referendum.interieur.gouv.fr

Vous avez dit RGPD ?



Le Règlement Général sur la Protection des Données est applicable depuis le 25 mai 2018 et accompagne la loi Informatique et Libertés.

Pour la mairie de TENCIN, la protection des données personnelles est fondamentale car elle reflète les relations que nous entretenons avec vous. Il nous tient à cœur de protéger votre vie privée au regard des informations que vous nous confiez, que ce soit par Internet, par écrit ou oralement.

Cette politique a pour objectif principal de vous informer sur la collecte et l'utilisation de vos données personnelles en fonction de nos missions, mais également de vous présenter les moyens vous permettant de maîtriser ces informations personnelles.

Définitions

Une donnée à caractère personnel, c'est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement. C'est par exemple votre nom, votre âge, votre numéro de téléphone, un identifiant ou toute autre information vous concernant comme votre catégorie socioprofessionnelle ou vos centres d'intérêts.

Un traitement de données, c'est toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel. C'est par exemple la collecte, l'enregistrement, l'utilisation, la diffusion, la conservation, etc.

La finalité, c'est la raison pour laquelle les données à caractère personnel sont collectées ou utilisées. C'est par exemple la sécurité des biens et des personnes dans le cadre de l'utilisation d'une caméra de vidéosurveillance.

Identité du responsable de traitement

Mairie de TENCIN, responsable des traitements : le maire de la commune.

Catégories de données collectées

« Lorsque vous naviguez sur le site Internet : Tencin.net , la simple consultation du site Internet de la mairie de TENCIN en tant que visiteur ne requiert pas d'enregistrement nominatif. En revanche, certaines informations vous concernant sont collectées automatiquement lors de votre navigation sur le site Internet (l'adresse IP, le temps de visite, le type de navigateur, ainsi que les catégories du site visitées).

Lors de votre navigation sur le site, il vous est demandé d'accepter les cookies. Ces fichiers textes sont déposés sur le disque dur de votre ordinateur, et lus ensuite par un serveur, afin de faciliter votre navigation en vous reconnaissant lors de vos visites ultérieures sur le site Internet. Vous pouvez à tout moment dé-

sactiver les cookies dans les paramètres de votre navigateur. Toutefois, la mairie de TENCIN vous informe que certaines fonctionnalités de son site peuvent ne pas être assurées si les cookies sont bloqués. »

Lorsque vous souhaitez entrer en contact avec nous : Nous vous informons que vous pouvez cependant nous communiquer volontairement certaines données personnelles que nous conserverons, telles que nom, prénom, adresse mail ou autres.

Collecte de données sensibles

Nous ne collectons en revanche aucune donnée sensible comme la religion, l'appartenance syndicale, les origines raciales et ethniques, les condamnations pénales ou les données relatives à la santé. »

Finalités du traitement

La collecte de données à caractère personnel ne peut jamais être une fin en soi. Pour être mise en œuvre, elle doit être justifiée par la poursuite d'un but déterminé.

La mairie de TENCIN peut être amenée à collecter différents types de données vous concernant dans le but d'exercer sa mission de service public. Ces données peuvent avoir été collectées dans différents services pour différentes finalités au travers les services d'état civil, d'urbanisme, de vie scolaire et périscolaire, communication, animation, finance, social, informatique, appel d'offres, ressources humaines, contrat de prestation, élections, naissances, mariages, décès, location et réservation de salles, recensement militaire, données associatives, prestations familiales...

Bases juridiques du traitement

La mairie de TENCIN récolte ces différentes données à caractère personnel par consentement libre, spécifique, éclairé et univoque. Ces données sont nécessaires à l'exécution de sa mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement à savoir M. le maire. La mairie de TENCIN peut également collecter des données sur les bases juridiques relevant d'une obligation légale, de l'exécution d'un contrat, de la sauvegarde d'intérêts vitaux ou légitimes.

Intérêts légitimes du responsable de traitement

La mairie de TENCIN a mis en œuvre de manière licite certains traitements sur la base de l'intérêt légitime afin de préserver la sécurité sur la commune

Vous avez dit RGPD ? (suite)

via un contrôle d'accès à l'espace culturel et la mise en place de la vidéoprotection sur certains lieux publics ou recevant du public notamment sur les sites de la mairie, la médiathèque, les écoles, la maison des associations et le centre de loisirs dans le respect des droits et des libertés fondamentaux.

Destinataires des données

« Vos données personnelles seront uniquement transmises aux services internes compétents pour traiter vos demandes : Ex. Services scolaires, urbanisme, état civil, services animation, travaux, communication... »

Les données ne seront jamais communiquées à des sous-traitants, à des tiers, ou à des organismes externes en dehors des finalités initiales pour lesquelles elles ont été récoltées.

La mairie de TENCIN ne procède et ne procédera à aucune vente, aucune cession, aucune communication de vos données personnelles.

La mairie de TENCIN n'a recours à aucune décision automatisée sur la base de vos données personnelles. Aucun profilage n'est mis en œuvre lors du traitement et les données que nous collectons ne seront jamais utilisées sans intervention humaine. »

Transferts de données vers un État tiers

« La mairie de TENCIN ne procède pas à un transfert de données en dehors de l'Union Européenne. »

Durée de conservation des données

Concernant vos données de navigation sur le site Internet :

La mairie de TENCIN conserve vos données de navigation sur notre site Internet pour une durée maximum de 6 mois (durée recommandée par la CNIL).

Concernant les données que vous nous fournissez pour entrer en contact avec nous :

Les données personnelles que vous nous fournissez lorsque vous sollicitez nos services seront conservées pour une durée maximum de 3 ans (durée recommandée par la CNIL).

Concernant vos données dans le cadre de contrat :

Nous utilisons et conservons vos données aussi longtemps que dure notre relation contractuelle, afin de gérer nos échanges, les transactions effectuées et réaliser nos services. À l'issue du contrat, nous conservons vos données 3 ans (durée recommandée par la CNIL) pour vous recontacter, vous proposer de nouveaux contrats en lien avec nos services, ou répondre à nos obligations légales et/ou contractuelles. »

Quels sont vos droits ?

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez des droits suivants concernant vos données personnelles :

Droit d'accès : Vous pouvez, à tout moment, accéder à vos données personnelles que nous détenons sur vous. Pour cela, vous conservez la possibilité de nous contacter afin d'accéder à vos données ainsi qu'aux finalités auxquelles elles sont rattachées.

Droit de rectification : Si vous remarquez une erreur, un oubli ou une ambiguïté dans vos données personnelles, vous pouvez formuler une demande afin de compléter ou de procéder à une correction, ou une clarification de vos informations personnelles.

Droit à l'effacement : Vous pouvez également nous demander la suppression de vos données personnelles.

Droit à la limitation du traitement : Vous pouvez revendiquer la limitation du traitement futur de vos données à caractère personnel sous certaines conditions : lorsque vous contestez l'exactitude d'une donnée, lorsque vous en avez besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de vos droits en justice. Vous pouvez également exiger la limitation du traitement de vos données si le traitement est illicite et que vous ne souhaitez pas procéder à un effacement.

Droit à la portabilité : Vous avez le droit de recevoir les données vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine sous certaines conditions.

Droit d'opposition : Vous conservez, à tout moment, le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles dans le cadre des activités menées par notre organisme en ce qui concerne les traitements de vos données basés sur l'intérêt légitime, comme la newsletter par exemple.

Par ailleurs, vous détenez le droit d'introduire une réclamation devant une autorité de contrôle (CNIL) :

<https://www.cnil.fr/fr/agir>

Afin d'exercer vos droits ou pour toute demande d'informations et/ou contact, veuillez vous adresser à :

Mairie de TENCIN
59 Route du lac
38570 TENCIN

Ou envoyer un mail à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@tencin.fr

Conseils municipaux



Conseil municipal du 12 juin 2019

1. Clôture du poste d'adjoint technique à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Création au 1^{er} juillet d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (14h hebdomadaires) et clôture du poste vacant d'adjoint technique à temps complet.

Adoption des propositions.

2. Clôture du poste de commis et création du poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet

La dénomination du grade de commis n'existe plus dans la fonction publique territoriale, et a été remplacée par le grade d'adjoint administratif. C'est sur cette nouvelle dénomination qu'a été recrutée la remplaçante de Mme Boulle partie à la retraite.

3. Régime indemnitaire RIFSEEP : nature des absences rémunérées

Proposition que les modalités de retenue de l'ancien régime indemnitaire s'appliquent au RIFSEEP.

Adoption des propositions.

4. Régime indemnitaire des élus

Suite à la réévaluation au 1^{er} janvier 2019 de l'indice brut terminal qui sert de base au calcul, une nouvelle délibération doit être prise, ne faisant mention que du pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Maire : 30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 12 % de ce même indice

Conseillers délégués : 3,5 % de ce même indice

Adoption de la délibération.

5. Rénovation de l'éclairage public 2019 : demande d'attribution du fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public – TEPCV

Le comité d'agrément financier du Grésivaudan propose d'accorder à la commune une aide financière de 10 437,22 € pour une dépense éligible de 52 186,65 € hors taxe de travaux.

Autorisation donnée au maire de demander l'attribution de ce fonds de concours.

6. Rénovation de l'éclairage public 2020.

Demande d'approbation de la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public pour un coût de 54 000 € HT ainsi que le plan de financement prévisionnel ;

Autorisation d'établir une demande de financement auprès du SÉDI pour ces travaux à hauteur de 60%, incluant la signature de la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie ;

Autorisation de demander l'attribution du fonds de concours TEPCV programmation 2020 auprès de la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Adoption des propositions.

7. Demande de subventions pour l'extension du local technique

Des travaux d'extension du local technique ont été inscrits au budget investissements pour 31 500 € TTC avec des subventions de la D.E.T.R. et du Conseil départemental pour un montant de 11 799 €.

Autorisation donnée au maire de soutenir ce projet et à déposer la déclaration préalable aux travaux

8. Aménagement de la plaine de jeux

Après consultation de plusieurs prestataires proposition de retenir le cabinet DMI Infrastructures et Paysages pour assurer cette mission, à hauteur de 4 000 € HT.

Adoption de la proposition.

La première estimation chiffrée pour ce projet d'aménagement fait état d'un montant de travaux s'élevant à 275 506 € HT (330 607 € TTC), pouvant faire l'objet de subventions auprès de l'État au titre de la DETR pour 20%, du département pour 25%, et de la région pour une partie des aménagements.

Autorisation donnée au maire de solliciter ces demandes de subventions

9. Renforcement BT poste Les Glairons : approbation du plan de financement du SÉDI (travaux 2020).

Le montant de l'opération est estimé à 218 672 € TTC, avec une part à notre charge de 22 483 € pour les travaux sur le réseau France Télécom s'élevant à 35 799 €.

Demande d'approbation du plan de financement par le SÉDI afin de passer commande des travaux.

Adoption de la demande.

10. Cession de parcelles au lieu-dit « Vieux-Passage »

Les riverains s'opposent majoritairement à la cession des parcelles qui deviendraient alors privées ; ils se sont engagés à en assurer l'entretien, les services de la commune restant à leur disposition si nécessaire ; le passage restera un lieu dont la commune vérifiera régulièrement l'accessibilité (il faut laisser au minimum 1,40 m de passage) et l'état de propreté.

11. Déclassement d'une partie de chemin communal

Demande de déclassement d'une partie de chemin communal de la part d'un administré.

Il s'agit d'une antenne de la rue du Lavoir prenant la forme d'une impasse, Afin de clore sa propriété, M. Joël EYMIN demande l'acquisition de la partie de l'impasse qui dessert sa propriété et qui aboutit dans sa cour, évitant ainsi que les promeneurs pénètrent dans sa propriété.

Les autres propriétés de part et d'autre de l'impasse n'ont pas d'entrée directe sur leurs parcelles dans la partie qu'il souhaite acquérir.

Cette impasse étant communale, une procédure de déclassement devra s'ensuivre avant toute autre formalité.

Monsieur le Maire propose que cette section de parcelle soit cédée à M. Joël EYMIN à l'euro symbolique et que M. EYMIN accepte de prendre en charge tous les frais liés à cette vente (bornage, arpentage, frais d'enquête publique...).

Un courrier sera envoyé à M. Joël EYMIN dans ce sens.

En cas de réponse favorable, la procédure de déclassement sera alors envisagée.

Proposition adoptée.

12. Tarifs des repas de cantine et de la garderie périscolaire pour 2019-2020

Proposition des tarifs suivants :

:: Cantine

| QF | | Part périscolaire | Part repas | Tarif repas |
|----|------------------|-------------------|------------|-------------|
| 1 | < 700 | 1 | 3,58 | 4,58 |
| 2 | de 700 à 1 000 | 1,21 | 4,22 | 5,43 |
| 3 | de 1 001 à 1 500 | 1,53 | 4,26 | 5,79 |
| 4 | de 1 501 à 2 000 | 1,73 | 4,42 | 6,15 |
| 5 | > 2 000 | 2,04 | 4,42 | 6,46 |

Proposition de reconduire sans augmentation la part repas du service cantine appliqué aux enfants bénéficiaires d'un PAI ou allergiques et apportant leur repas, soit 0,40 €, à laquelle vient s'ajouter la part périscolaire en fonction du quotient familial.

Maintien du prix facturé pour les repas servis sans inscription préalable, soit 11,90 €.

:: Garderie périscolaire

| QF | | Pour 1 heure | Pour 1 heure ½ |
|----|------------------|--------------|----------------|
| 1 | < 700 | 1 | 1,50 |
| 2 | de 700 à 1 000 | 1,21 | 1,82 |
| 3 | de 1 001 à 1 500 | 1,53 | 2,30 |
| 4 | de 1 501 à 2 000 | 1,73 | 2,60 |
| 5 | > 2 000 | 2,04 | 3,06 |

Concernant le service de garderie périscolaire du soir jusqu'à 18h30, proposition de maintenir à 15 € le quart d'heure de dépassement d'horaire.

Adoption de ces propositions.

13. Tarification ALSH de l'accueil des adolescents pour 2019-2020

Proposition de reconduction des tarifs de l'année dernière pour la saison 2019/2020 à savoir :

| QF | Cotisation annuelle pour les Tencinois | Cotisation annuelle pour les extérieurs (1 parrainage tencinois par enfant) |
|----------------|--|---|
| < 700 | 15 € | 20 € |
| de 700 à 1 500 | 20 € | 25 € |
| > 1 500 | 25 € | 30 € |

| Activité (catégorie/dénomination) | | Tarif QF < 700 | Tarif QF de 700 à 1 500 | Tarif QF > 1500 |
|-----------------------------------|--|----------------|-------------------------|-----------------|
| A | Présence et activités dans les locaux | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| B | Interventions extérieures ou sorties à faible coût | 2,50 € | 4,50 € | 6 € |
| C | Sorties | 6 € | 9 € | 12 € |
| D | Sorties renforcées | 7,50 € | 11,50 € | 15 € |

Proposition adoptée.

14. Tarifs de location des garages communaux

Report de ce point lors de la séance de septembre, en attendant le devis de réfection des portes.

15. Transfert des résultats du budget eau/assainissement 2017 à la Communauté de communes

M. le Maire demande au conseil de statuer sur les montants transférés au Grésivaudan.

:: Section de fonctionnement : - 28 282,44 €
(12 032,44 € de déficit augmenté des 16 250 € de créance de la SCCV Le Moulin)

:: Section d'investissement : 79 587,63 €.

Adoption des montants des transferts.

16. Restitution cautions fin de bail de location

Afin de pouvoir restituer ces cautions aux locataires sortants, dans un délai raisonnable sans avoir à attendre le Conseil municipal, proposition d'autoriser le maire de restituer les cautions et, dans la limite de la durée de son mandat, à procéder au remboursement de la caution (déduction faite du montant d'éventuelles réparations) pour toute fin de bail de logement communal, ceci pour les contrats de location en cours et ceux à venir.

17. Mise à disposition de locaux communaux à l'année : instauration d'une caution pour les clés

Proposition d'instauration d'une caution de 50 € par badge ou jeu de clés fournis aux associations utilisant les locaux communaux.

Adoption de la proposition.

18. Occupation du domaine public pour le distributeur de pizzas

Proposition d'application du même tarif que celui instauré pour les marchands ambulants, à savoir 30 € par trimestre par jour d'occupation.

Proposition adoptée.

19. Budget communal : décision modificative n°1

Augmentation de crédit en section d'investissement de l'ordre de 6 070 €.

20. Divers

a. T.I.G.

La commune a été approchée par les services de la justice nous sollicitant de nouveau pour l'accueil de personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général qui sont des peines de substitution.

Aval donné au Tribunal pour la reconduction de ce dispositif.

b. Recrutement d'un agent auxiliaire en renfort en maternelle.

Cette demande sera étudiée d'un point de vue budgétaire.

Fin de la séance ■

Élections municipales 2020



Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020

Cette élection sert à élire les membres qui siégeront au Conseil municipal pour les six prochaines années.

Le Maire et les Adjointes sont ensuite élus par le Conseil municipal au plus tôt le vendredi qui suit son installation, au plus tard le dimanche suivant.

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes municipales avant le 7 février 2020.

Les centres nautiques intercommunaux du Grésivaudan

À Pontcharra, le chantier de la future piscine avance et ce centre nautique intercommunal (CNI) flambant neuf devrait être ouvert au public en septembre 2020.

Il sera composé de 2 bassins de natation, un de 6 couloirs d'une longueur de 25 m, l'autre de 3 couloirs de 15 m de long ; et complété par une pataugeoire et un espace ludique avec jets d'eau.

Ce chantier de 9,4 millions d'euros est financé par la Communauté de communes « Le Grésivaudan » pour les deux tiers, le tiers restant par l'État et le Conseil départemental.

À Crolles, le CNI a rouvert ses portes le 5 novembre après plusieurs mois de travaux (phase 2) qui ont porté sur l'acoustique et la ventilation. D'autres travaux de rénovation du carrelage des plages sont prévus pour l'été 2020 (phase 3).

Pour ce deuxième site, le coût total des travaux se monte à 3,24 millions d'euros.



Chantier Centre nautique à Pontcharra

Ces deux CNI, une fois opérationnels seront en priorité réservés à l'apprentissage de la natation par les élèves des écoles du Grésivaudan, les particuliers et les clubs sportifs se partageant les autres créneaux horaires.

A ménagement et sécurisation de la RD 30 entre Tencin et La Terrasse



Quel-le Tencinois-e, en voiture, à vélo ou à pied, n'a pas frêmi en empruntant la RD30 reliant Tencin à La Terrasse lors d'une chaude journée d'été ? Sur cette ligne droite dépourvue de piste cyclable et de bas-côtés, les véhicules roulent bon train en essayant d'éviter les groupes de piétons ou les vélos qui se rendent à la base de loisirs, à leur travail ou tout simplement souhaitent rejoindre les berges de l'Isère.

Par ailleurs, les enjeux du réchauffement climatique poussent les responsables politiques à développer des modes de déplacement doux et moins polluants en émission de gaz à effet de serre. C'est dans ce contexte que les communes de Tencin et La Terrasse vont bénéficier de l'appel à projet porté par le Grésivaudan, qui vient d'être lauréat du « Fonds mobilités actives-Continuités cyclables ».

En effet, le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé un appel à projets dans le cadre du plan « Vélo et mobilité actives » présenté par le Premier ministre avec le souhait de faire du vélo un mode de transport à part entière en triplant sa part modale dans les déplacements du quotidien d'ici 2024.

Le Grésivaudan, qui souhaite sécuriser trois des principales traversées de l'Isère, va pouvoir bénéficier de subventions dédiées à la résorption des discontinuités d'itinéraires

(cyclables (franchissements de voies ferrées, d'autoroutes, de rivières etc.) qui pénalisent la sécurité et la qualité du trajet des cyclistes. Il s'agit des traversées Crolles-Brignoud, St Ismier-Villard-Bonnot et enfin : Tencin-La Terrasse.

L'aménagement d'une traversée sécurisée entre La Terrasse et Tencin doit permettre de connecter la commune de Tencin (plus de 2 000 habitants, 220 emplois) à la commune de La Terrasse (2 500 habitants, 580 emplois). Au-delà des deux communes, ce sont les pôles structurants comme la base de loisirs à La Terrasse ou encore l'accès à la « Véloroute » (voie verte régionale (V63) traversant le Grésivaudan le long des voies sur berges) qui seront ainsi accessibles depuis chaque rive. Il existe un enjeu pour les déplacements utilitaires mais aussi de loisirs, avec des accès vélo en famille.

Le montant total de ces 3 opérations (travaux + études) a été évalué 9 M € TTC et représente le plus important dossier de la région Auvergne Rhône-Alpes que les services de l'État ont eu l'occasion d'étudier dans le cadre de cet appel à projet. Avec la signature prochaine de la convention, l'État s'engage donc dans le financement de 40% de ces dépenses et Le Grésivaudan dans la mise en service des infrastructures d'ici 2022.

Une ligne de covoiturage Grésivaudan-Grenoble



Illicov est un projet initié par l'entreprise La Roue Verte, une PME grenobloise spécialisée depuis 2007 dans le covoiturage domicile-travail.

Pour tous

Covoiturez facilement grâce à l'application illicov. Vous n'avez pas de smartphone ? Nous vous proposons une alternative.

Sans planification, décidez-vous au dernier moment.

Pas d'annonces à publier pour les conducteurs, pas de réservations à gérer pour les passagers.

Utilisez illicov à votre rythme

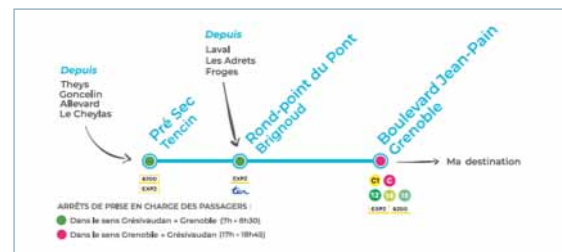
Pour : un aller-retour, un aller simple, un retour, les jours que vous souhaitez (pendant les horaires d'ouverture)

Pas d'échange de monnaie !

illicov s'occupe d'indemniser les conducteurs. Pour les passagers, le service est gratuit !

Plus d'informations sur illicov.fr

La ligne



Les arrêts

| Pré Sec - Tencin | Rond-point du pont Brignoud | Boulevard Jean Pain Grenoble |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Facile d'accès | Facile d'accès | Facile d'accès |
| Places de stationnement | Places de stationnement | Correspondance transports en commun |
| Correspondance transports en commun | Correspondance transports en commun | |

Au jour le jour

Forum des associations

Le 9 septembre 2019, public et associations se sont donnés rendez-vous pour organiser les activités de l'année.



Wak'n Roll

Le 14 septembre 2019
Cette animation était organisée par
EXO38 wake park situé sur le lac des
Martelles et l'association TNT Wake
Team. Une journée exceptionnelle qui
sentait encore les vacances.





Les journées du patrimoine



Le 22 septembre 2019

Visite des différentes pièces rénovées par l'association La vie du Château de Tencin.



Sardines grillées

le 12 octobre 2019 à l'Espace Culturel
Par la Compagnie "Théâtre sous la Dent".



Au jour le jour



Foire aux noix 22 octobre 2019

Une nouvelle édition réussie sous un magnifique ciel bleu. De nombreux exposants et un vide grenier étaient présents au Parc de la Mairie pour une journée lumineuse et conviviale.



Inauguration de la structure Sauvegarde de l'enfance

Le 25 octobre 2019





La valse des célibataires

le 10 novembre 2019 à l'Espace Culturel
Par la Compagnie "Théâtre sous la Dent".



Commémoration du 11 novembre



Au jour le jour

Projection documentaire



Vendredi 22 novembre 2019 à l'Espace Culturel.

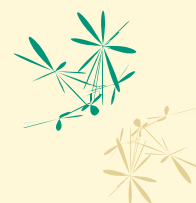
Dans le cadre du mois du film documentaire, organisée par la Médiathèque de Tencin en partenariat avec la bibliothèque de Champ Près Froges.



Tournoi PingPong

Le 23 novembre 2019

Organisé par l'association 1,2,3,Bouge !



Marché de Noël

Le 6 décembre 2019 organisé par le Sou des Écoles







Repas des anciens

dimanche 8 décembre 2019



Vos agendas — À vos agendas — À vos agendas

Vœux du Maire le 10 janvier 2020

Le vendredi 10 janvier à 19h à l'Espace Culturel.
Venez nombreux !

Foire au boudin le 9 février 2020

Stand de charcuterie et buvette seront installés dans la cour de l'Espace Culturel.

Nuit de la lecture le 18 janvier 2020

Samedi 18 janvier 2020, la Médiathèque participe à la Nuit de la Lecture (événement culturel national) avec des lectures à voix haute et une veillée jeunesse.
À partir de 18h pour les 6-10 ans accompagnés. Sur réservation.

Élections municipales

Les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Expositions à la Médiathèque

Du 6 janvier au 29 février 2020. "Le Manga dans tous ses états". Atelier "Dessine ton personnage de Manga". Date à venir.

Du 2 mars au 5 mai 2020, "Lire à Bébé". Invitation à partager le plaisir des livres et de la lecture.



Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Catherine Jitten : sur rendez-vous,
- France Denans : sur rendez-vous,

ou en prenant rendez-vous à la mairie au 04 76 7136 14 :
Lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h • Mardi de 9h à 11h30
Mercredi de 15h à 17h
Jeudi de 9h à 11h30 • Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h
Service Urbanisme : lundi et vendredi uniquement aux heures d'ouverture au public

Vous pouvez joindre vos élus :
– au 06 31 00 43 48 (téléphone portable de la municipalité) ;
– au 04 76 71 36 14 (répondeur téléphonique relié au standard de la mairie).

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois, Samuel Duley
Photothèque : © Mairie de Tencin, Sou des Écoles – Mise en page : Françoise Colin-Madan
Le Bulletin de Tencin – N° 18 Décembre 2019